quiérent les fondements des connaissances ». ... que les autres retiendront de vous, c'est votre façon de s'exprimer ! » **Philippe Valli**

**POLITIQUE** *Christian Schœttl, accusé d'abus de confiance par une association*

# Un conseiller général poursuivi en justice

Coup de tonnerre. Le "Monsieur Propre" du Conseil général, Christian Schœttl, se voit poursuivre en justice pour abus de confiance. Une surprise de taille pour le conseiller général du canton de Limours et maire de Janvry (Non-Inscrit de droite), qui a fait de la morale en politique son cheval de bataille. La plainte a été déposée le 17 novembre dernier, auprès du procureur de la République d'Evry. Le plaignant, "Les Mains vertes du district", est une association installée à Briis-sous-Forge spécialisée dans l'accueil de travailleurs handicapés et dont le président était il y a peu... Christian Schœttl. Que s'est-il donc passé ? Retour au 15 juin 2004. L'association décide de déménager d'un bâtiment en préfabriqué, devenu vétuste, à Janvry. Après réflexion, elle porte son choix sur la ferme de la Brosse, toujours à Janvry. Or, cette ferme appartient à Christian Schœttl. Celui-ci accepte de la louer à l'association qu'il préside par ailleurs. Conscient de cette ambiguïté, il se retire lors du vote. La décision prise, un bail est signé. Reste à transformer cet ancien bâtiment de stockage en locaux aptes à accueillir des handicapés. Le directeur de l'association, Michel Gerber prépare le dossier d'aménagement. Face à l'ampleur des travaux, l'association sollicite une demande de subvention à la tutelle, le Conseil général, qui la valide à hauteur de 89 050 euros. Le prix de journée servira à rembourser un emprunt de 75 000 euros. Le devis signé au nom de l'association prévoit des travaux de gros œuvre et d'aménagement : raccordement au réseau d'assainissement, bouchement de trous, rescellement des maçonneries, doublage des murs et à l'extérieur, éxécution d'un cheminement piéton en béton pour le passage des fauteuils roulants. Problème : le devis de l'entreprise de maçonnerie, édité le 6 juillet, ne correspond pas au cahier des charges. A la place du réseau d'assainissement apparaît une « *fosse septique* » d'un montant de 8 312 euros TTC. Au lieu du bouchement des trous, il est notifié un « *beurrage* » en crépi des murs intérieurs au prix de 4 473 euros TTC, autrement plus esthétique. Enfin, le chemin en béton est remplacé par un « *pavage* » de la cour. Coût : 3 861 euros TTC. Selon l'équipe du directeur, ces travaux d'embellissement, aujourd'hui achevés, auraient été exigés par le président de l'association, Christian Schœttl, sans avoir été soumis au conseil d'administration. De quoi conférer une belle valeur ajoutée à une modeste grange, aux frais du contribuable. Selon le cabinet d'avocats des plaignants, « *les conditions d'abus de confiance sont réunies* ».

## « On cherche à me salir »

Des accusations que Christian Schœttl récuse formellement. « *On essaie de me salir. Je n'ai signé aucun document, sauf le bail de location. Je n'étais qu'un président potiche, juste là pour rendre service. C'est le directeur de l'association* [Michel Gerber] *qui a imposé le choix de la ferme, c'est encore lui qui supervisé tous les travaux.* » Une version évidemment contestée. « *C'est Christian Schœttl qui a suggéré l'idée de la ferme. Dès le départ, on n'a pas trouvé ça net* », confie un membre de l'association. Le conseiller général, qui affirme n'avoir visité « *qu'une fois ou deux* » le chantier, va plus loin. Il dénonce un complot, un « *pustch* » fomenté par son directeur et certains éducateurs, suspectés, à ses yeux, de s'être offert un voyage de complaisance au Maroc avec l'argent de l'association... « *J'ai convoqué deux fois le directeur à un entretien : il n'est jamais venu. C'est à partir de là que mes ennuis ont commencé.* » Octobre 2005. Christian Schœttl se décide à alerter l'autorité de tutelle : le Conseil général. Sa propre assemblée politique ! Au même moment, le directeur de l'association adresse un courrier au vice-président du Conseil général chargé des affaires sociales, dans lequel il déballe toute l'affaire. Il ajoute que les "caprices" supposés de Christian Schœttl ont coûté fort cher à l'association, puisque celle-ci a dû « *puiser sur sa trésorerie* » pour régler une facture démentielle (plus de 20 000 euros), « *le président n'ayant pas manifesté le souhait de prendre à sa charge ces dépenses non prévues et non autorisées par le conseil d'administration* ». Et ce sont les travailleurs handicapés accueillis par l'association qui ont dû finir eux-mêmes les travaux ! Le 2 novembre, le président du Conseil général, Michel Berson (Ps) saisit le procureur de la République, en application du code de procédure pénale. Celui-ci doit décider d'ouvrir ou non une enquête préliminaire. Le 8 novembre, Christian Schœttl se fait révoquer de la présidence des Mains vertes par son propre conseil d'administration. L'ancien directeur, Michel Gerber, lui succède. La nouvelle direction est décidée à se battre jusqu'au bout. Quant à l'intéressé, il se dit « *soulagé* » de savoir l'affaire entre les mains de la justice.

**Stéphane Piraud**